



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

27 septembre 2019

La BCE renforce la publication de données relatives aux interventions sur le marché des changes

- Le taux de change n'est pas un objectif pour la BCE dans le cadre de son mandat
- Jusqu'à présent, la BCE est intervenue sur le marché des changes en 2000 et 2011
- La BCE commencera à publier les données relatives aux interventions sur le marché des changes, sur une base trimestrielle, à compter d'avril 2020
- Cette nouvelle approche en matière de publication de données renforcera la communication et la transparence.

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé ce jour de publier des données supplémentaires sur les interventions de la BCE sur le marché des changes. L'objectif est de renforcer la communication et la transparence conformément à ses pratiques en matière d'obligation de rendre compte. Jusqu'à présent, la BCE est intervenue sur le marché des change en 2000 et 2011. La dernière intervention sur le marché des changes était une intervention coordonnée par le Groupe des sept économies les plus avancées afin de faire baisser le cours du yen japonais après un tremblement de terre important.

À partir d'avril 2020, la BCE commencera à publier des données relatives aux interventions sur le marché des changes à la fois sous la forme d'un tableau publié sur son site internet et dans le Rapport annuel de la BCE. Le tableau publié sur le site internet sera actualisé trimestriellement, avec un décalage d'un trimestre, même s'il n'y a pas eu d'intervention de change durant la période. Ce tableau présentera l'ensemble des données historiques relatives aux interventions sur le marché des changes depuis 1999. Le Rapport annuel de la BCE fournira des informations générales complémentaires et résumera toute nouvelle évolution s'agissant des interventions de change. De plus, les Comptes annuels de la BCE indiqueront si des interventions de change ont été réalisées ou non au cours de l'année sous revue.

Cette décision met la politique de communication de la BCE sur les interventions de change en conformité avec les pratiques en matière d'obligation de rendre compte qu'elle a développées au fil des

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, Internet : www.ecb.europa.eu

années. Ces pratiques vont au-delà de ce qui est strictement exigé par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. De cette manière, la BCE fournit au grand public et aux marchés financiers des informations pertinentes sur sa stratégie, ses évaluations et ses décisions de politique monétaire.

La BCE utilise déjà plusieurs canaux pour publier des informations relatives aux interventions sur le marché des changes, notamment les situations financières hebdomadaires, les Comptes annuels et le Rapport annuel. Cette nouvelle approche sera cependant plus systématique en termes de fréquence et de couverture des données.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à William Lelieveldt au :

+49 69 1344 7316.

Notes

- Plus de détails sur [L'évolution des pratiques de la BCE en matière d'obligation de rendre compte](#) sont présentés dans cet article du Bulletin économique de la BCE, n°5, 2018

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France